Ville de Genève

EXTRAIT
DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2003

PR-216

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'autorisation délivrée le 30 novembre 2001 par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement à la demande préalable N° 17433/6, ainsi que sa demande énoncée sous forme de réserve (point 6 de l'autorisation) quant à l'application de l'article 59 de la LCI pour la dérogation du rapport des surfaces à 40%;

vu la proposition de résolution relative au projet de plan directeur de quartier des Crêts-de-Champel/Bout-du-Monde (proposition PR-214);

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Donne son accord à la demande N° 17433/6, déposée le 5 novembre 2001 au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, qui prévoit la construction d'un petit bâtiment d'habitations ponctuel sur la parcelle N° 2354 (section Plainpalais) sise au 13, route du Bout-du-Monde (IUS = 0,4).

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Christina Matthey

Le Président:

Alain Comte